

mande jusqu'où les cultivateurs pousseront la surproduction de l'orge qu'ils entreprendront probablement. La loi des mesures de guerre est très nécessaire; autrement, le Parlement, dans sa sagesse, ne l'eût pas adoptée; mais son utilisation imprudente par le ministère pourrait fort bien amener des résultats tout autres que ceux qu'avaient en vue les députés qui ont insisté sur une démarche soudaine et malavisée.

Le grand philosophe Herbert Spencer s'est fait fort de dire dans ses ouvrages que neuf sur dix des lois rendues par une législature européenne produisent des résultats tout contraires aux dessins des législateurs. Cette assertion n'est pas très flatteuse, pour eux mais ses livres fourmillent de renseignements à l'appui de sa thèse, et je crois avoir donné au ministère de bons motifs de croire qu'il se peut qu'une soudaine perturbation de cette industrie amène des résultats néfastes plutôt qu'utiles non seulement au pays, mais aussi à la classe agricole.

J'ignore si l'orge sert à nourrir la population de ce pays; chez moi, on ne la donne en pâture qu'aux porcs et, en petite quantité, aux bêtes à cornes. Cependant, elle est propre à l'alimentation et, si la guerre continue, nous serons peut-être tenus d'employer plus d'orge qu'actuellement.

Je veux prouver que, si le Gouvernement agit avec trop d'irréflexion aux termes de la loi des mesures de guerre, il pourra faire plus de mal que de bien et produire des résultats tout autres que ceux qu'attendent, je n'en doute pas, les députés de la gauche des conseils qu'ils donnent au ministère.

Nous engageons le cultivateur à produire, à augmenter sa moisson. Le soin de choisir le genre de produits auxquels il doit surtout dévouer ses efforts doit être laissé au cultivateur. Il connaît les marchés qu'il doit alimenter et, sur ma foi, je ne puis comprendre qu'un monsieur quelconque aille trouver un cultivateur et lui dire sans hésiter: "Récoltez ceci," et ensuite: "C'est notre intention de vous enlever, en vertu de la loi des mesures de guerre, une partie du marché où vous écoutez vos produits." Je ne puis comprendre la mentalité de celui qui agit de la sorte.

Nous avions, l'autre jour, devant nous une proposition pour le réquisitionnement de tout le blé du Canada, et cela était une rebuffade au Gouvernement qui vient d'accorder l'entrée du blé en franchise, aux Etats-Unis, ce que nous demandions depuis cinq ans. Il n'y a aucune relation entre ces deux choses. Peut-on se réjouir de l'exonération du blé, un jour, pour demander le lendemain que le blé soit réquisitionné, car

le réquisitionnement, je n'ai pas besoin de le dire à la Chambre, est une mesure attentatoire à la liberté individuelle qu'il s'agisse du blé ou d'autre chose. Le réquisitionnement constitue une action autocratique de la part du Gouvernement. Si l'on réquisitionne le blé aujourd'hui pour fermer demain le marché à l'orge, eh! bien, les cultivateurs, à ma connaissance, ont eu des temps bien durs pendant les treize ou quatorze dernières années, mais en ma qualité d'amateur dans ce genre d'affaire, qui commence à peine à prendre le dessus, je me demande ce qu'il me restera à cultiver.

M. NORTHROP: Il y a des questions qu'il est facile d'élucider et au sujet desquelles les députés peuvent voter après avoir écouté un seul argument; il en est d'autres qui reposent entièrement sur des faits qui doivent être mis sous les yeux des membres pour permettre à ceux-ci de se former une opinion. La proposition en discussion est de celles qui reposent sur les faits et, en conséquence, il ne peut y avoir divergence d'opinion entre deux membres en particulier, si ce n'est par suite du point de vue où ils se placent pour envisager la chose.

Dans le moment, à cause de la terrible guerre qui fait rage, je me suis figuré que chaque député doit être du côté des Alliés et qu'il ne peut y avoir de doute sur le vote à donner, puisqu'il s'agit simplement de savoir s'il votera pour la civilisation ou pour la barbarie, pour les Alliés ou pour les Huns. L'honorable membre (M. Devlin) a demandé au Gouvernement de prendre les moyens, en vertu de la loi des mesures de guerre, pour que l'on cesse immédiatement de fournir du grain aux brasseurs et aux distillateurs et si, par un malheureux hasard, le Kaiser de ce Parlement, il va lever les deux mains et voter du meilleur cœur du monde pour la motion.

Un grand nombre de nos brasseurs ont, à la suite d'une loi provinciale, fermé leurs portes, de sorte que la quantité de grain dépensée par eux est relativement minime.

Nous avons, cependant, un grand nombre de distilleries—celle de Corbyville, celle de Prescott, celle de Montréal, la distillerie Seagram, la distillerie Gooderham, deux à Perth, une à Hamilton et une en Colombie-Anglaise—une foule de distilleries, comme on le voit, qui utilisent une immense quantité de grain. L'honorable député nous demande de cesser de fournir du grain à ces distilleries, dont pas une ne produit aujourd'hui de whisky, mais fabrique ce qu'on appelle de l'acétone, substance qui entre